



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### ➤ Réforme des règles de publicité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021, publiée au Journal Officiel, supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Numéro de la délibération	Libellé	Vote
2024-014	Projet de renouvellement urbain des Landes d'Apigné – Convention de partenariat avec Rennes Métropole pour la valorisation des déblais	Unanimité
2024-015	Désaffectation et déclassement d'une parcelle cadastrée AC 454 et vente d'un terrain contre remise de locaux à construire et emplacement de stationnement	22 Voix « Pour » 7 Voix « Contre »
2024-016	DIA Information	Prend acte
2024-017	Budget annexe « ZAC des Acquêts » - Vote du Compte de Gestion 2023	Unanimité
2024-018	Budget annexe « ZAC des Acquêts » - Vote du Compte Administratif 2023	20 Voix « Pour » 7 Abstentions (Mme PÉTARD-VOISIN ne prenant pas part au vote)
2024-019	Budget principal - Vote du Compte de Gestion 2023	Unanimité
2024-020	Budget principal - Vote du Compte Administratif 2023	Unanimité (Mme PÉTARD-VOISIN ne prenant pas part au vote)
2024-021	Association L'ETAPE - Convention de partenariat 2024	22 Voix « Pour » 7 Abstentions
2024-022	Association TABITHA SOLIDARITÉ - Subvention exceptionnelle	Unanimité

-----

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

Fait à Le Rheu, le mardi 20 février 2024

La Maire,



Chantal PÉTARD-VOISIN